

PRESENTS : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, OURY François, GUILLON Valérie, BLAIN Laurence, SAY Annie, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: LECUIR Olivier donne pouvoir à AUBINEAU Rodolphe.

SECRETAIRE : AUBINEAU Rodolphe.

Villefrancoeur, 12/06/2020.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer.

- 1) Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 26 mai 2020. Le conseil municipal en exercice est composé de 10 conseillers.
- 2) 15 Délégations d'attributions et de fonctions du Conseil Municipal au Maire qui rendra compte à chaque séance du Conseil des décisions prises pour la gestion et l'administration de la commune.
- 3) Délégations de fonctions du Maire aux Adjointes ; communication, bâtiments communaux et cimetière au 1^{er} adjoint. Budget et finances, affaires scolaires au second adjoint et voirie, réseaux et assainissement au troisième adjoint, qui se distinguent de la suppléance en cas d'absence du Maire.
- 4) Indemnités de fonctions du Maire fixée sans délibération selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent une indemnité établie en pourcentage de l'Indice Terminal Brut de la fonction publique Territoriale. Le Conseil a fixé l'importance égale des fonctions exercées par les adjoints et a déterminé un pourcentage de 8.47 pour tous les adjoints sans dépassement de l'enveloppe globale des indemnités allouées.
- 5) Désignation des délégués auprès du
 - SIDELC : M. OURY, titulaire et M. AUBINEAU, suppléant.
 - SYVOS : M. MONTARU et Mme GUILLON, titulaires.
 - SIAEP : M. OURY, M.ELBORY, Mme RABIER, titulaires et M. LECUIR, M. L'HUMEAU, suppléants.

6) Création des commissions communales et désignation des membres des commissions parmi les conseillers municipaux afin d'étudier les questions soumises au conseil, d'émettre un avis ou des propositions sur :

- Les fêtes et cérémonie, la communication et l'information,
- Les bâtiments communaux et le cimetière,
- le budget et les finances,
- les affaires scolaires,
- La voirie et les réseaux,
- l'Urbanisme, le foncier et l'environnement.

7) Désignation des délégués et correspondants auprès du COS.

8) Tarifs 2020-2021 périscolaire :

<u>TARIFS ET HORAIRES ACCUEIL PERISCOLAIRE 2020-2021</u>						
Commune						
	7H15 à 8H50	8H15 à 8H50	ou	16H30 à 17H00	16h30 à 18H30	matin et soir
LUNDI, MARDI	2.26 €	1.11 €		1.11 €	2.26 €	3.24 €
JEUDI, VENDREDI						
Hors Commune						
	7H15 à 8H50	8H15 à 8H50	ou	16H30 à 17H00	16h30 à 18H30	matin et soir
LUNDI, MARDI	2.95 €	1.44 €		1.44 €	2.95 €	4.22 €
JEUDI, VENDREDI						

9) Tarifs 2020-2021 restauration scolaire : 3.04€ pour les primaires.

10) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE) maintenue sans exonération liée à la crise sanitaire COVID-19 : 21.40€/m².

11) Point supplémentaire demandé et accordé : création du poste périscolaire pour la rentrée 2020-2021.

12) Informations :

- Carrière du personnel communal.
- Etude de l'achat d'un défibrillateur en commande groupée.
 - Plus de question la séance est levée à 22h30.